



**SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION
SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION
À L'ÉGARD DES FEMMES (CEDEF) ET SON PROTOCOLE FACULTATIF**

Rapport présenté

par

M^{me} Francine Gaudet, députée de Maskinongé,
(Québec)

rapporteure

du Réseau des femmes parlementaires de l'APF

Rabat (Maroc)

30 juin 2006

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3
Suivi de la Déclaration de Bruxelles.....	3
État des ratifications de la Convention et de son Protocole.....	4
Rapports périodiques.....	4
Ratifications du <i>Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes</i>	5
Séminaires de l'APF destinés aux femmes parlementaires sur la CEDEF.....	5
Une première présidente africaine.....	6
Déclaration de Saint-Boniface.....	7
Conclusion.....	8

ANNEXES

- Annexe 1 : Déclaration adoptée dans le cadre de la XXXI^e Assemblée plénière de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (Bruxelles, 6 juillet 2005)
- Annexe 2 : Tableau synthèse – États membres, associés et observateurs de l'OIF
Types de participation à la CEDEF, au Protocole facultatif à la CEDEF et au Protocole à la Charte africaine
- Annexe 3 : États membres, associés et observateurs de l'OIF
Derniers rapports soumis sur la mise en œuvre de la CEDEF
- Annexe 4 : Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine

INTRODUCTION

En juillet dernier, à Bruxelles, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a adopté, à la recommandation du Réseau des femmes parlementaires, une déclaration sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) dite *Déclaration de Bruxelles* (Annexe 1). Il s'agissait là d'un geste sans précédent, car c'était la première fois que l'Assemblée plénière adoptait une déclaration du Réseau des femmes. Le Comité directeur a par la suite décidé qu'il était opportun que le réseau poursuive le rapport sur la CEDEF.

Je vous présenterai donc aujourd'hui l'état d'avancement des ratifications de la CEDEF et du Protocole facultatif ainsi qu'un état de situation sur les rapports de suivi qui ont été produits à ce jour par les pays membres de l'APF. Je vous ferai aussi part de la progression observée en ce qui a trait aux ratifications du *Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes*. Nous ferons état des différentes possibilités s'offrant à nous afin de mieux mesurer l'impact de la CEDEF, de mieux suivre le processus de dépôt des rapports périodiques.

1. Suivi de la Déclaration de Bruxelles sur la CEDEF

Par l'adoption de la Déclaration de Bruxelles en juillet 2005, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie s'est engagée à veiller à une meilleure application de la CEDEF, à entretenir une collaboration entre les parlementaires et les ONG dans la mise en œuvre de la CEDEF et le suivi de son application et, à la mise en place d'un groupe de suivi des observations finales faites par le Comité de la CEDEF. Des demandes ont aussi été formulées aux gouvernements, aux parlements et aux médias à cet égard. Il nous revient maintenant de faire en sorte que cette Déclaration ait l'écho le plus large possible.

2. État des ratifications de la Convention et de son Protocole

Sur le plan des ratifications de la CEDEF, sept nouveaux États se sont liés à la Convention en 2004, en 2005, et en 2006¹, ce qui porte le compte des États parties à 182. Cela représente plus de 90 % des pays membres des Nations unies et 100 % des pays de la Francophonie.

En ce qui concerne le Protocole facultatif, on comptait, en mars 2006, 78 États parties à ce protocole, alors que 19 États signataires ne l'avaient toujours pas ratifié. Les données de janvier 2004 présentaient 58 États parties au Protocole : les deux dernières années ont donc permis une belle avancée sur le plan de l'augmentation du nombre de ratifications.

Il faut souligner que huit des nouveaux États parties au Protocole sont membres ou observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Il s'agit de la Belgique, du Burkina Faso, du Cameroun, du Gabon, du Niger, de la Lituanie, de la Moldavie et de la Slovaquie.

Vous trouverez à l'annexe 2 un tableau synthèse des États membres de l'OIF qui sont parties à la CEDEF, au Protocole facultatif ainsi qu'au *Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes*.

3. Rapports périodiques

Aux termes de l'article 18 de la CEDEF, les États parties se sont engagés à présenter des rapports périodiques sur les mesures adoptées pour assurer la mise en œuvre de la Convention et sur les progrès réalisés à cet égard. Les rapports doivent être soumis dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la Convention, et par la suite au moins tous les quatre ans. Le tableau présenté à l'annexe 3 démontre que plusieurs des États membres de l'OIF n'ont pas soumis de rapport au cours des dernières années et se retrouvent donc en situation de non-conformité à cet égard. À cet effet, les femmes parlementaires doivent faire pression auprès de leurs gouvernements afin qu'ils rencontrent cette exigence.

Je rappelle que les femmes parlementaires ont également un rôle à jouer auprès de leurs gouvernements au sujet des réserves qu'ils ont par rapport à la CEDEF.

¹ Kiribati (17 mars 2004); Swaziland (26 mars 2004); Micronésie (1^{er} septembre 2004); Émirats arabes unis (6 octobre 2004), Monaco (18 mars 2005), Oman (7 février 2006), Îles Marshall (2 mars 2006).

4. Ratifications du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes

Le *Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes*, adopté par l'Union africaine en 2003, est un instrument juridique important pour l'élimination de la discrimination et de la violence à l'égard des femmes africaines. À ce jour, 40 des 53 pays membres de l'Union africaine ont signé le Protocole et 18 pays l'ont ratifié². Rappelons que pour entrer en vigueur, le Protocole devait être ratifié par 15 pays. C'est maintenant chose faite, à la suite de la ratification du Protocole par le Togo, le 12 octobre 2005. Félicitations aux femmes africaines et aux 18 premiers États ayant ratifié le Protocole!

Les femmes africaines de la coalition WiLDAF/FeDDAF de la région de l'Afrique de l'Ouest ont, quant à elles, mis de l'avant un projet afin d'obtenir les ratifications requises pour l'entrée en vigueur du Protocole à la Charte africaine³. On a ainsi pu susciter des activités de lobbying auprès des médias, des cadres gouvernementaux, des parlementaires ainsi que des chefs d'État. Ces différentes initiatives ne sont certainement pas étrangères aux succès obtenus au cours de la dernière année sur le plan de la ratification du Protocole à la Charte africaine par les pays de l'Afrique de l'Ouest.

5. Séminaires de l'APF destinés aux femmes parlementaires sur la CEDEF

À ce jour, le Réseau des femmes parlementaires a réalisé trois séminaires destinés aux femmes parlementaires sur la CEDEF. Le premier s'est tenu à Bamako, au Mali, en octobre 2004. Le second s'est tenu à Antananarivo, Madagascar, en avril 2005. Le dernier séminaire s'est tenu à Libreville, au Gabon, en décembre dernier, séminaire auquel j'ai participé en tant que conférencière. En plus de présenter la CEDEF et son protocole additionnel, une mise en relation de la CEDEF avec le Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits de la Femme a été faite. Des expertes ont aussi présenté la procédure de soumission de rapports et mesures de suivi. Le rôle des parlementaires dans l'application de la CEDEF a été démontré et promu avec vigueur. En tout, plus de 100 femmes parlementaires ont bénéficié à ce jour des séminaires de la CEDEF.

² Ces 18 pays sont les suivants : Afrique du Sud, Bénin, Cap-Vert, Comores, Djibouti, Gambie, Lesotho, Libye, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Seychelles et Togo.

³ FeDDAF : Femmes, Droit et Développement en AFRIQUE. Ce regroupement, qui réunit 500 organisations et 1200 individus de 27 pays africains, a été créée en 1990 dans le but de promouvoir les droits de la femme en tant que partie intégrante de la problématique de développement.
[http://www.wildaf-ao.org/fr/article.php?id_article=489] (19 mai 2005).

Afin de maximiser l'impact de nos séminaires ainsi que d'inciter et d'encourager avec plus de vigueur les États à déposer leurs rapports périodiquement, nous pourrions modifier quelque peu notre façon de faire pour les prochains séminaires.

Ainsi, je suggérerais qu'avant la tenue d'un séminaire, le texte de la CEDEF soit acheminé à toutes les parlementaires inscrites à l'activité. La présentation générale de la convention pourrait ainsi être moins magistrale. Il serait également opportun que les participantes soient informées, préalablement à la tenue du séminaire, de la législation des pays participants à cet égard. Les parlementaires qui assisteraient au séminaire disposeraient ainsi de toute l'information pertinente, ce qui leur permettrait de disposer de plus de temps afin de trouver des mesures concrètes d'application de la CEDEF.

6. Une première présidente africaine

Le Comité directeur de notre Réseau a décidé à Toronto en janvier dernier, de souligner l'élection de la première Présidente africaine, madame Ellen Johnson-Sirleaf, présidente de la République du Libéria. Elle se présentait contre un ancien footballeur libérien, George Weah qui a finalement décidé de reconnaître la victoire d'Ellen Johnson-Sirleaf. La nouvelle présidente s'est engagée à combattre l'impunité dont jouissaient jusqu'ici les violeurs. Pour la première fois dans l'histoire du pays, le parlement a voté une loi faisant du viol un délit. Cette mesure a été bien accueillie dans ce pays ravagé par 14 ans de guerre civile.

Nous avons donc transmis, par l'entremise de nos deux vice-présidentes, une lettre de félicitations à madame Ellen Johnson-Sirleaf.

Nous avons aussi transmis une lettre de félicitations à madame Michelle Bachelet, première présidente du Chili.

7. Déclaration de Saint-Boniface

Une conférence ministérielle de la Francophonie sur la prévention des conflits et sur la sécurité humaine s'est tenue les 13 et 14 mai dernier à Saint-Boniface, au Manitoba (Canada). À la suite des travaux de la Conférence, la Déclaration de Saint-Boniface a été adoptée le 14 mai 2006. Cette Déclaration doit être transmise aux Chefs d'État et de gouvernement en vue du XI^e Sommet de Bucarest. Elle fait état, aux articles 35, 36 et 37, de la volonté de mettre en œuvre les engagements pris lors de la Conférence des femmes de la Francophonie tenue au Luxembourg en 2000. Elle appelle à la ratification universelle de la CEDEF et à la pleine réalisation des engagements pris lors des Conférences du Caire, de Pékin et de Pékin+5. Vous trouverez en annexe 4 du présent rapport, copie de cette déclaration.

Les violences, exploitations et abus sexuels perpétrés contre les femmes et les enfants, notamment durant les conflits armés, y sont condamnés. La Conférence ministérielle est déterminée à promouvoir le rôle des femmes et des jeunes dans la prévention des conflits de manière à conforter leur apport essentiel à toute culture de paix.

CONCLUSION

Après trois ans de travaux et de mobilisation sur la CEDEF, un grand pas a été franchi en juillet dernier par l'adoption de la Déclaration de Bruxelles sur la CEDEF. Il nous revient de maximiser la portée de cette déclaration auprès des gouvernements, des parlements et des groupes qui veillent aux droits des femmes. Je souhaiterais que nous discutons ici ensemble des moyens à notre portée pour le faire.

Après la tenue de trois séminaires, nous pouvons nous féliciter de ce que les femmes parlementaires de l'espace francophone aient bénéficié de formations sur la CEDEF dans la Région Afrique. Les séminaires peuvent avoir des retombées positives sur les capacités des parlementaires à veiller à la conformité des législations nationales avec la CEDEF.

Il faudra toutefois axer notre travail sur le respect de l'obligation des États parties d'établir des rapports périodiques sur la mise en œuvre de cette convention, notamment en saisissant les pays en retard. En se référant à l'Annexe 3, ne pourrait-il pas être utile de nous adresser par écrit aux présidents des sections concernées pour leur demander d'intervenir auprès de leur gouvernement ?

Nous devrions aussi étudier la possibilité que le Réseau prenne position sur les situations de violence systématique contre les femmes et réfléchisse à un processus de transmission de ses positions ainsi qu'examiner la forme que pourraient prendre ces prises de position.

Je vous remercie de votre attention et je vous invite à me faire part de vos commentaires et recommandations.

ANNEXE 2

ÉTATS MEMBRES, ASSOCIÉS ET OBSERVATEURS DE L'OIF Types de participation à la CEDEF, au Protocole facultatif à la CEDEF et au Protocole à la Charte africaine

ÉTATS MEMBRES	CEDEF	RÉSERVES	PROTOCOLE FACULTATIF	PROTOCOLE À LA CHARTE AFRICAINE
Belgique	Signature et ratification	X	Signature et ratification (17/06/04)	
Bénin*	Signature et ratification		Signature	Signature et ratification (30/09/2005)
Bulgarie	Signature et ratification		Signature	
Burkina Faso*	Adhésion		Signature et ratification (10/10/05)	Signature et ratification (26/02/04)
Burundi*	Signature et ratification		Signature	Signature et ratification (03/12/03)
Cambodge	Signature et adhésion		Signature	
Cameroun*	Signature et adhésion		Adhésion (07/01/05)	
Canada	Signature et ratification		Adhésion	
Cap-Vert*	Adhésion			Adhésion (21/06/2005)
Comores*	Adhésion			Signature et ratification (18/03/04)
Congo*	Signature et ratification			Signature et ratification (27/02/04)
Côte d'Ivoire*	Signature et adhésion			Signature et ratification (27/02/04)
Djibouti*	Adhésion			Signature et ratification (02/02/05)
Dominique (Commonw.)	Signature et ratification		Signature et ratification	
Égypte*	Signature et ratification	X		
France	Signature et ratification		Signature et ratification	
Gabon*	Signature et ratification		Adhésion (05/11/04)	Signature (27/01/05)
Guinée*	Signature et ratification			Signature et ratification (16/12/03)
Guinée-Bissau* (section APF suspendue)	Signature et ratification		Signature	Signature (08/03/05)
Guinée-Équatoriale*	Adhésion			Signature (30/01/05)
Haïti	Signature et ratification			
Laos	Signature et ratification			
Liban	Adhésion	X		
Luxembourg	Signature et ratification	X	Signature et ratification	
Madagascar*	Signature et ratification		Signature	Signature (28/02/04)
Mali*	Signature et ratification		Adhésion	Signature et ratification (13/01/05)
Maroc	Adhésion	X		
Maurice*	Adhésion	X	Signature	Signature (29/01/05)
Mauritanie*(section APF suspendue)	Adhésion	X		Adhésion (21/09/05)
Moldavie	Accession			
Monaco	Adhésion (18/03/05)			

* États membres de l'Union africaine (UA). L'UA compte 53 membres. En date du 26 octobre 2005, 38 de ces États avaient signé le Protocole à la Charte africaine et 15 de ces États signataires l'avaient ratifié.

ANNEXE 2 (suite)

ÉTATS MEMBRES	CEDEF	RÉSERVES	PROTOCOLE FACULTATIF	PROTOCOLE À LA CHARTE AFRICAINE
Niger*	Adhésion	X	Adhésion (30/09/04)	Signature
République centrafricaine*	Adhésion			
Répub. dém. du Congo* (section APF suspendue)	Signature et ratification			Signature
Roumanie	Signature et ratification	X	Signature et ratification	
Rwanda*	Signature et ratification			Signature et ratification (25/06/04)
Sainte-Lucie	Adhésion			
Sao Tomé et Príncipe	Signature et ratification		Signature	
Sénégal*	Signature et ratification		Signature et ratification	Signature et ratification (27/12/04)
Seychelles*	Adhésion		Signature	Signature et ratification (09/03/06)
Suisse	Signature et adhésion	X		
Tchad*	Adhésion			Signature
Togo*	Adhésion			Signature et ratification (12/10/05)
Tunisie*	Signature et ratification	X		
Vanuatu	Adhésion			
Vietnam	Signature et ratification	X		

ÉTATS ASSOCIÉS	CEDEF	RÉSERVES	PROTOCOLE FACULTATIF
Albanie	Adhésion		Adhésion (23/06/03)
Andorre (Principauté d')	Adhésion		Signature et ratification
Grèce	Signature et ratification		Signature et ratification
Macédoine	Succession		Signature et ratification

ÉTATS OBSERVATEURS	CEDEF	RÉSERVES	PROTOCOLE FACULTATIF
Arménie	Adhésion		
Autriche	Signature et ratification	X	Signature et ratification
Croatie	Succession		Signature et ratification
Georgie	Adhésion		Adhésion
Hongrie	Signature et ratification		Adhésion
Lituanie	Adhésion		Signature et ratif. (05/08/04)
Pologne	Signature et ratification	X	Adhésion
Slovaquie	Succession		Signature et ratification
Slovénie	Succession		Signature et ratif. (23/09/04)
République Tchèque	Succession		Signature et ratification

* États membres de l'Union africaine (UA). L'UA compte 53 membres. En date du 26 octobre 2005, 38 de ces États avaient signé le Protocole à la Charte africaine et 15 de ces États signataires l'avaient ratifié.

Sources des données :

- <http://www.africa-union.org/home/bienvenue.htm> (2006/05/14);
- <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/states.htm> (2006/05/17);
- <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/protocol/sigop.htm> (2006/05/17).

ANNEXE 3

ÉTATS MEMBRES, ASSOCIÉS ET OBSERVATEURS DE L'OIF Derniers rapports soumis sur la mise en œuvre de la CEDEF

ÉTATS MEMBRES	DERNIERS RAPPORTS SOUMIS	EXAMEN PAR LE COMITÉ DE L'ONU ⁴
Belgique	Troisième et quatrième rapports combinés	27 ^e Session (2002)
Bénin	Premier au troisième rapports combinés	33 ^e Session (2005)
Bulgarie	Deuxième et troisième rapports combinés	18 ^e Session (1998)
Burkina Faso	Quatrième et cinquième rapports combinés	33 ^e Session (2005)
Burundi	Rapport initial	24 ^e Session (2001)
Cambodge	Premier au troisième rapports combinés	34^e Session (2006)
Cameroun	Rapport initial	23 ^e Session (2000)
Canada	Cinquième rapport	28 ^e Session (2003)
Cap-Vert	Premier au sixième rapports combinés	À venir
Comores	Aucun	
Congo	Premier au cinquième rapports combinés	28 ^e Session (2003)
Côte d'Ivoire	Aucun	
Djibouti	Aucun	
Dominique (Commonw.)	Aucun	
Égypte	Troisième au cinquième rapports combinés	24 ^e Session (2001)
France	Troisième et quatrième rapports combinés	29 ^e Session (2003)
Gabon	Rapport initial au cinquième rapports combinés	32^e Session (2005)
Guinée	Quatrième au sixième rapports combinés	À venir
Guinée-Bissau (section APF suspendue)	Aucun	
Guinée-Équatoriale	Quatrième et cinquième rapports combinés	31 ^e Session (2004)
Haïti	Aucun	
Laos	Premier au cinquième rapports combinés	32 ^e Session (2005)
Liban	Deuxième rapport	33 ^e Session (2005)
Luxembourg	Quatrième rapport	28 ^e Session (2003)
Madagascar	Rapport initial	13 ^e Session (1994)
Mali	Rapport initial	7 ^e Session (1988)
Maroc	Deuxième rapport	29 ^e Session (2003)
Maurice	Troisième au cinquième rapports combinés	À venir
Mauritanie (section APF suspendue)	Rapport initial	À venir
Moldavie	Deuxième et troisième rapports combinés	À venir
Monaco	Aucun	

ANNEXE 3 (suite)

ÉTATS MEMBRES	DERNIERS RAPPORTS SOUMIS	EXAMEN PAR LE COMITÉ DE L'ONU ⁵
Niger	Deuxième rapport	À venir

⁴ Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Nations unies.

N.B. Les rapports doivent être soumis dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la Convention dans un État donné, puis tous les quatre ans par la suite. Les zones ombragées indiquent les situations qui semblent non conformes à l'égard de ces échéanciers.

⁵ Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Nations unies.

N.B. Les rapports doivent être soumis dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la Convention dans un État donné, puis tous les quatre ans par la suite. Les zones ombragées indiquent les situations qui semblent non conformes à l'égard de ces échéanciers.

République centrafricaine	Aucun	
Répub. dém. du Congo (section APF suspendue)	Troisième rapport	22 ^e Session (2000)
Roumanie	Sixième rapport	À venir
Rwanda	Troisième rapport	12 ^e Session (1993)
Sainte-Lucie	Premier au sixième rapports combinés	À venir
San Tomé et Príncipe	Aucun	
Sénégal	Deuxième rapport	13 ^e Session (1994)
Seychelles	Aucun	
Suisse	Premier et deuxième rapports combinés	28 ^e Session (2003)
Tchad	Aucun	
Togo	Premier au cinquième rapports combinés	34^e Session (2006)
Tunisie	Troisième et quatrième rapports combinés	27 ^e Session (2002)
Vanuatu	Premier au troisième rapports combinés	À venir
Vietnam	Cinquième et sixième rapports combinés	À venir

ÉTATS ASSOCIÉS	DERNIERS RAPPORTS SOUMIS	EXAMEN PAR LE COMITÉ DE L'ONU
Albanie	Premier et deuxième rapports combinés	28 ^e Session (2003)
Andorre (Principauté d')	Rapport initial	25 ^e Session (2001)
Grèce	Sixième rapport	À venir
Macédoine	Premier au troisième rapports combinés	À venir

ÉTATS OBSERVATEURS	DERNIERS RAPPORTS SOUMIS	EXAMEN PAR LE COMITÉ DE L'ONU
Arménie	Deuxième rapport	Session spéciale (2002)
Autriche	Sixième rapport	À venir
Croatie	Deuxième et troisième rapports combinés	32 ^e Session (2005)
Georgie	Deuxième et troisième rapports combinés	À venir
Hongrie	Quatrième et cinquième rapports combinés	Session spéciale (2002)
Lituanie	Deuxième rapport	23 ^e Session (2000)
Pologne	Cinquième et sixième rapports combinés	À venir
Slovaquie	Rapport initial	19 ^e Session (1998)
Slovénie	Troisième rapport	29 ^e Session (2003)
République Tchèque	Troisième rapport	À venir

Sources des données : <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/reports.htm> (mai 2006).